PROCES-VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

DU 14 OCTOBRE 2011

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex - Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15
Mission Picardie : 64 bis, rue du Vivier - 80000 Amiens - Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59
Mission Littoral : Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson - BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer Cedex - Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80
www.eau-artois-picardie.fr

ETAIENT PRESENTS :

PRESIDENCE ET VICE-PRESIDENCES	
Président	
BUR Dominique Préfet de la Région NPDC, Préfet Coordonnateur de Bassin	
1er Vice-Président – *Représentant des Collectivités Territoriales*	
RAOULT Paul	
2nd Vice-Président – *Représentant des Usagers*	
LEMAY Patrick	

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	
BEAUCHAMP Charles	
CAU Emmanuel	
COTEL Jacques	
DEFLESSELLE Claude	
EECKHOUDT Patrick	
SCHEPMAN Jean	
SIMÉON Gilbert	

REPRESENTANTS DES USAGERS	
Agriculture	
DEMAREST Vincent	
PRUVOT Bernard	
Industrie	
DECOOL François	
Associations agréées de pêche et de pisciculture	
BARAS Jean-Marie	
Associations agréées de défense des consommateurs	
CELLIEZ Pierre-André	
Divers / Distributeurs d'eau	
DIDIO Jean-Christophe	

05

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS	
DEMARCQ François Directeur Général Délégué BRGM	
PASCAL Michel DREAL NPDC, Délégué de Bassin Artois-Picardie	

REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
Représentant titulaire	
VERHAEGHE Hubert	
Représentant suppléant	
LALANNE Jean	

Membres Consultatifs	
ANSELME Jean-Pierre Agent Comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	
GRISEZ Claire Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	
THIBAULT Olivier Directeur Général de l'Agence de l'Eau	

DIVERS	
LEPRAT Martine Représentant Mme BAILLY TURCHI Maud	

ETAIENT EXCUSÉS :

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	
BOULOGNE Michel	
FLAJOLET André	
GAQUERE Raymond	

REPRESENTANTS DES USAGERS	
Industrie	
BRACQ Dominique	
LUCQ Chantal	
VITSE Michel	
Associations agréées de protection de la nature	
MORTIER Jacques	

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS	
BALMES Marie-Laure DIRECCTE de NPDC	
BONNY Martine Directrice du Grand port maritime de Dunkerque	Représentée par Mr RAISON Stéphane
BOUYER Sophie Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt NPDC	Représentée par Mr FOUQUART Pascal
COLCOMBET Yves Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres	
COURCOL Laurent Directeur interrégional de la mer Manche orientale – mer du Nord	
LENOIR Daniel Directeur Général de l'Agence Régionale de santé NPDC	Représenté par Mr THEROUANNE Max
PAPINUTTI Marc Directeur Général de Voies Navigables de France	Représenté par Mr DEWAS Mathieu
RATEL Christian Directeur régional des finances publiques du NPDC et du Nord	Représenté par Mr TACHAU Stéphane
STUSSI Pierre Secrétaire Général pour les Affaires Régionales NPDC	

Membres Consultatifs	
BAILLY-TURCHI Maud Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Représentée par Mme LEPRAT Martine
POHER Hervé Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	

OT

LISTE DES MANDATS :

(Chaque membre du Conseil d'Administration peut donner mandat à un autre membre appartenant au collège auquel appartient le mandant. Aucun membre ne peut détenir plus de deux mandats.
Les membres du collège de l'Etat et de ses Etablissements publics peuvent se faire suppléer par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent.
Le représentant titulaire du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie peut se faire suppléer par le représentant suppléant du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.)

Mandataire	Mandant
Collège des Usagers	
BARAS Jean-Marie	MORTIER Jacques
DECOOL François	LUCQ Chantal
LEMAY Patrick	VITSE Michel
LEMAY Patrick	BRACQ Dominique
Collège de l'Etat et des Etablissements publics	
DEWAS Mathieu	PAPINUTTI Marc
FOUQUART Pascal	BOUYER Sophie
PASCAL Michel	COURCOL Laurent
RAISON Stéphane	BONNY Martine
TACHAU Stéphane	RATEL Christian
THEROUANNE Max	LENOIR Daniel

L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

Points décisionnels :

1 - Approbation des procès-verbaux des Conseils d'Administration du 24 juin 2011 et du 1er juillet 2011

2 - Validation des élections du Conseil d'Administration du 1er juillet 2011

3 - Commission Permanente des Interventions du 23 septembre 2011 :

- Projet de procès-verbal *(c.f. envoi complémentaire)*
- Délibérations soumises à décision du Conseil d'Administration

4 - Commission Permanente Programme du 30 septembre 2011 :

4.1 - Projet de procès-verbal *(c.f. envoi complémentaire)*

4.2 - Adaptation des délibérations du 9ème Programme d'Intervention 2007 - 2012

4.3 - Préparation des travaux des groupes thématiques pour le Xème Programme

4.4 - Adaptation du 9ème Programme d'Intervention pour 2011 et 2012

5 - Décisions budgétaires :

- Décision modificative du budget 2011
- Approbation du budget 2012
- Durée d'amortissement des immobilisations de l'agence

6 - Gestion foncière : cession de l'ancienne carrière Malbezin à la commune de Carvin

7 - Reconduction de 3 conventions cadres relatives aux zones humides avec le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, les Conservatoires d'Espaces naturels de Picardie et du Nord-Pas-de-Calais

Points d'information :

8 - Projet de procès-verbal de la Commission Permanente Eau et Agriculture du 23 septembre 2011 : *(c.f. envoi complémentaire au 7 octobre 2011)*

9 - Réorganisation des services de l'Agence

10 - Compte rendu des décisions du Directeur Général prises sur délégation du Conseil d'Administration relatives aux participations financières et relevé des décisions de refus de participations financières

OT

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Président Dominique BUR ouvre la séance à 9 h 45.

POINTS DECISIONNELS :

1 - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2011 ET DU 1er JUILLET 2011

Monsieur le Président demande si des remarques sont à exprimer quant à la rédaction des procès-verbaux des séances du 24 juin et du 1er juillet 2011.

Aucune remarque.

Les procès-verbaux des Conseils d'Administration du 24 juin et du 1er juillet 2011 sont adoptés à l'unanimité.

2 - VALIDATION DES ELECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1ER JUILLET 2011

Monsieur THIBAULT, en référence au point de présentation, rappelle les modalités de la procédure de validation des élections du Conseil d'Administration du 1er juillet 2011.

Le Conseil d'Administration du 14 octobre 2011 adopte les délibérations relatives aux élections du Conseil d'Administration du 1er juillet 2011 dont la validation ne pouvait s'opérer qu'après parution au Journal Officiel de l'arrêté officialisant la nomination des nouveaux membres du Conseil d'Administration élus par le Comité de Bassin du 1er juillet 2011.

Cet arrêté est paru le 23 août 2011.

Sont donc définitivement élus par validation à l'unanimité du Conseil d'Administration du 14 octobre 2011 :

- **En qualité de Premier Vice-Président du Conseil d'Administration :**

  Monsieur Paul RAOULT (c.f. Délibération n°11-A-023)

  en fonction du scrutin par vote à bulletins secrets suivant : 35 inscrits / 16 présents / 7 mandats / 23 votants / 2 blancs / 0 nuls / 21 exprimés. Candidature de Monsieur Paul RAOULT : 21.

- **En qualité de Second Vice-Président du Conseil d'Administration :**

  Monsieur Patrick LEMAY (c.f. Délibération n°11-A-024)

  en fonction du scrutin par vote à bulletins secrets suivant : 35 inscrits / 16 présents / 7 mandats / 23 votants / 3 blancs / 0 nuls / 20 exprimés. Candidature de Monsieur Patrick LEMAY : 20.

- **Deux représentants des Collectivités Territoriales (membres permanents) à la Commission Permanente des Interventions (c.f. Délibération n°11-A-025):**

  - Monsieur Michel BOULOGNE,

  - Monsieur Jean SCHEPMAN,

  à l'unanimité et par vote à main levée.

- **Un représentant des Usagers (membre permanent) à la Commission Permanente des Interventions (c.f. Délibération n°11-A-026) :**

  Monsieur Jean-Christophe DIDIO

  à l'unanimité et par vote à main levée.

- **En qualité de Président de la Commission Permanente des Interventions (c.f. Délibération n°11-A-027):**

  Monsieur Patrick LEMAY

  à l'unanimité et par vote à main levée.

- **En qualité de Vice-Président de la Commission Permanente des Interventions (c.f. Délibération n°11-A-028) :**

  Monsieur Jean SCHEPMAN

  à l'unanimité et par vote à main levée.

- **Deux représentants des Collectivités Territoriales (membres permanents) de la Commission Permanente Programme (c.f. Délibération n°11-A-029) :**

  - Monsieur Charles BEAUCHAMP,

  - Monsieur Raymond GAQUERE,

  à l'unanimité et par vote à main levée.

CT

- **Un représentant des Usagers (membre permanent) de la Commission Permanente Programme (c.f. Délibération n°11-A-030) :**

  Monsieur Jean-Christophe DIDIO

à l'unanimité et par vote à main levée.

- **En qualité de Président de la Commission Permanente Programme (c.f. Délibération n°11-A-031) :**

  Monsieur Paul RAOULT

à l'unanimité et par vote à main levée.

- **En qualité de Vice-Président de la Commission Permanente Programme (c.f. Délibération n°11-A-032):**

  Monsieur François DECOOL

à l'unanimité et par vote à main levée.

3 - COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS DU 23 SEPTEMBRE 2011

- Projet de procès-verbal,
- Délibérations soumises à décision du Conseil d'Administration.

Monsieur THIBAULT, en référence au projet de procès-verbal de la Commission Permanente des interventions du 23 septembre 2011 présenté dans le dossier de séance,

- rappelle l'état d'avancement des consommations des différentes lignes d'intervention,
- présente les dossiers particuliers soumis à décision du Conseil d'Administration après examen de la CPI.

1) Etat d'avancement des consommations des différentes lignes d'intervention :

4 séances de Commissions Permanentes des Interventions sont inscrites au calendrier 2011 des instances de Bassin.

La troisième CPI du calendrier du 23 septembre 2011 se caractérise par un fort taux d'engagement des lignes d'intervention.

Concernant la lutte contre la pollution des activités économiques (dotation 2011 de 11,5M€) :
Engagement quasi-total de la ligne (reste à engager : 0,509 M€).
L'engagement des dossiers industrie s'applique en référence à un classement selon des critères de priorités. Il s'avère que l'ensemble des demandes présentées a pu, malgré tout, être engagé.

Concernant la lutte contre la pollution agricole (dotation 2011 de 11,6M€ hors contribution écophyto) :
Reste à engager : 5,838 M€.
Cette dotation sera consommée par décisions du directeur pour les dossiers relevant du Programme Eau et Agriculture. Il ne restera en fin d'année sur cette ligne qu'environ 1,5 M€. Le niveau de consommation de la ligne n'en reste pas moins très satisfaisant.

→ 1 dossier de 0,028 M€ est présenté pour décision au Conseil d'Administration.

Concernant l'assistance technique aux agriculteurs (dotation 2011 de 0,780 M€) :
Reste à engager : 0,290 M€. Bon niveau de consommation de la ligne.

→ 1 dossier de 0,011 M€ est présenté pour décision au Conseil d'Administration.

Concernant les ouvrages d'épuration (dotation 2011 de 10,31 M€) :
Reste à engager : 0,193 M€. Engagement quasi-total de la ligne.
Les dossiers d'ouvrages d'épuration sont régis par les Programmes Pluriannuels Concertés, ce qui explique de nombreux engagements à la CPI de septembre.
Les demandes d'intervention sont supérieures aux capacités financières de l'Agence c'est pourquoi des critères de priorités sont appliqués.

→ 5 dossiers de 1,353 M€ sont présentés pour décision au Conseil d'Administration.

Concernant les eaux pluviales (dotation 2011 de 6 M€) :
Reste à engager : 2,536 M€. Ce reliquat sera consommé lors de la CPI du 4 novembre 2011.

CJ

Concernant l'assainissement non collectif (dotation 2011 de 2 M€) :
Reste à engager : 0,036 M€. Les engagements se réalisent par décisions du Directeur.
La consommation de la ligne est quasi-totale, ce qui démontre le succès de la politique sur l'assainissement non collectif. Cette politique ANC sera l'un des éléments de réflexion dans le cadre de la préparation du Xème Programme d'Intervention.

Concernant les réseaux d'assainissement (dotation 2011 de 31,323 M€) :
Reste à engager : 2,975 M€. De forts engagements ont été réalisés en CPI du 23 septembre 2011 car ils résultent des Plans Pluriannuels Concertés. Des critères de priorités sont appliqués sur cette ligne.

→ 3 dossiers de 0,375 M€ sont présentés pour décision au Conseil d'Administration.

Concernant l'alimentation en eau potable (dotation 2011 de 9,6 M€) :
La quasi- totalité de la ligne est engagée. Reste à engager : 0,243 M€.
La politique alimentation en eau potable fonctionne bien avec des questions de priorisation, de qualité qui seront abordées dans le cadre de la préparation du Xème Programme d'Intervention.

Concernant la protection de la ressource (dotation 2011 de 2,13 M€) :
Les engagements sur cette ligne sont moins importants que ce qui était estimé. Un examen particulier sera réalisé en commission de décembre.
Reste à engager : 1,175M€.

Concernant la restauration et la gestion des milieux aquatiques (dotation 2011 de 9,78 M€) :
Reste à engager : 2,944M€.
Le reliquat de dotation sera consommé d'ici la fin d'année avec des dossiers en cours de bouclage.

→ 2 dossiers de 0,424 M€ sont présentés pour décision au Conseil d'Administration.

Concernant l'élaboration et le suivi de SAGE (dotation 2011 de 0,55 M€) :
Reste à engager : 0,072M€.
Le niveau de consommation de la ligne est très satisfaisant.

Concernant la connaissance environnementale (dotation 2011 de 1,016 M€) :
La quasi-totalité de la ligne est engagée. Reste à engager : 0,076 M€.
Des réflexions sur les limites d'intervention sont à mettre en œuvre sur cette politique « connaissance environnementale » dans le cadre de la préparation du Xème Programme d'Intervention (rationalisation des études).

Monsieur le Président demande si des remarques sont à exprimer.

Monsieur BEAUCHAMP évoque les ordres de priorités réglementaires et environnementales fixées face à l'importance du nombre de dossiers et aux contraintes budgétaires.

Il souligne que l'instauration de critères de priorités va pénaliser bon nombre de collectivités dans l'avancement de leurs travaux, en attente de réponse d'intervention de l'Agence pour des critères qu'elles ne maîtrisent pas forcément.

Il rappelle que les priorités environnementales sont principalement imposées par la Directive Cadre sur l'Eau.

Monsieur BEAUCHAMP indique que si les crédits sont insuffisants, il n'est pas juste de procéder à des sélections sur des bases de critères pouvant être différents. Il est regrettable selon lui que certaines collectivités territoriales soient alors privilégiées par rapport à d'autres.
Pour ne pas pénaliser les collectivités territoriales, Monsieur BEAUCHAMP suggère d'utiliser :

- les lignes budgétaires affectées à certaines entreprises subventionnées fortement par l'Agence alors qu'elles posent débat,

- les moyens financiers que l'europe impose via la Directive Cadre sur l'Eau sans apporter les aides correspondantes,
- les moyens financiers des multinationales de l'eau (partage des richesses).

Monsieur BEAUCHAMP rappelle que Monsieur SCHEPMAN et Monsieur DEFLESSELLE se sont inquiétés en CPI du mode de sélection des dossiers qu'il va falloir expliquer aux élus locaux.

Il demande des précisions sur le mode de clé de répartition de financement que les administrateurs vont devoir expliquer aux élus locaux.

Monsieur SCHEPMAN confirme que les administrateurs représentant les collectivités territoriales au sein des instances sont interpellés par les élus locaux sur l'avancement de leurs dossiers. C'est pourquoi les administrateurs aimeraient que leur soient accordés des explications claires et précises sur les critères de sélection utilisés.

→ **Monsieur THIBAULT** explique que deux périodes clés sont à prendre en compte :
- le programme actuel qui se termine fin 2012,
- l'enjeu du Xème Programme de 2013-2018.

La discussion sur les règles du jeu d'intervention du Xème Programme commence dès le Groupe de Travail Collectivités Territoriales du 18 octobre 2011.

Les enjeux sont :

- le rôle de l'Agence :

  - Doit-elle être une « sécurité sociale » de l'eau par soupoudrage égalitaire de subvention,

  - ou doit-elle appliquer avant tout un objectif de résultat qui est celui d'obtenir le bon état des eaux en 2015.
    Dans le cadre de cette deuxième option d'objectif de résultat, la question se pose d'intervenir de façon différenciée entre les zones où l'eau est en bon ou mauvais état.

    La Directive Cadre sur l'Eau est aujourd'hui une Directive de résultats.

    Les discussions du Xème Programme d'Intervention aborderont ce sujet d'objectif de résultat et d'intervention de l'Agence.

    L'Agence fixe dès aujourd'hui des priorités d'interventions (c.f. en matière de stations d'épuration où ses interventions sont orientées en fonction des échéances des directives européennes).

Monsieur THIBAULT confirme que l'Agence s'efforcera d'améliorer sa politique de communication expliquant les raisons et les aspects de son mode de fonctionnement dans l'attribution des subventions. Le Xème Programme d'Intervention aura cet enjeu de lisibilité et d'explication et de communication des règles envers les usagers.

Monsieur le Vice-Président Paul RAOULT soulève la question de l'enveloppe financière à dégager pour les stations d'épuration pour permettre de rester « à guichet ouvert ».

Au-delà des critères aussi justes soient-ils, la pression sociale est forte sur les maires. Monsieur RAOULT souligne qu'il est difficile d'expliquer aux maires que leurs dossiers ne sont pas prioritaires alors qu'il y a encore quelques années ils avaient la pression de réaliser des stations d'épuration (il illustre ses propos par son expérience de terrain en Avesnois).

OT

Monsieur RAOULT souligne que la construction de stations d'épuration doit être prioritaire dans le programme général. De ce fait, se pose également la question de l'enveloppe financière de l'Assainissement Non Collectif.

Le niveau d'engagement financier pour les stations d'épuration doit être abordé dans le cadre des réflexions du Xème Programme d'Intervention.

→ **Monsieur THIBAULT** confirme que le sujet fera partie des éléments de réflexions dans le cadre de la préparation du Xème Programme d'Intervention.

Il ajoute qu'au-delà de l'enveloppe financière accordée aux stations d'épuration se pose également la réflexion du niveau de redevances au travers de questions objectives :

Les redevances doivent-elles être augmentées ? Quelles redevances ? Le niveau de pression sur les usagers doit-il être maintenu ?

En fonction de l'enveloppe financière globale définie, se pose ensuite sa répartition entre les différentes politiques d'intervention de l'Agence. Dans ce cadre, d'autres réflexions s'imposent :

Faut-il davantage financer le fonctionnement ou l'investissement ?

Faut-il plus d'investissements sur les stations d'épuration ou faut-il plus de primes au bon fonctionnement pour les stations d'épuration ?

Monsieur THIBAULT rappelle qu'actuellement l'Agence verse près de 22 M€ par an pour le fonctionnement des stations d'épuration alors que la redevance des collectivités est de près de 80 M€ par an.

Il explique par ailleurs que le cadrage national prévu par la loi fixera les champs d'actions et les priorités ainsi que les moyens à disposition.

Ce cadrage national laisse beaucoup de marges de manœuvre au niveau local.

Il confirme que des arbitrages stratégiques seront bien à prendre par les administrateurs face au niveau de l'argent public plus bas que par le passé.

Monsieur le Vice-Président Paul RAOULT souligne que de nombreuses petites stations d'épuration ne peuvent pas être subventionnées aujourd'hui par l'Agence en raison des moyens financiers mobilisés pour la grosse station de Marquette lez lille.

→ **Monsieur le Président** observe que les moyens financiers aujourd'hui attribués pour la station de Maquette lez Lille ne le seront plus à l'avenir. D'ici deux ans ainsi de nouveaux moyens financiers seront possibles pour les petites stations d'épuration.

Il rappelle par ailleurs que l'agglomération lilloise concentre plus d'1 million d'habitants, dont 650 000 habitants reliés à la station.

Les marges de manœuvre quant à la définition de l'enveloppe financière sont à discuter par les administrateurs et l'Agence.

Monsieur le Vice-Président Paul RAOULT demande si ce qui n'est pas retenu actuellement en matière d'engagements sera prioritaire pour 2012. Il souligne que cette précision est importante dans le cadre du dialogue des administrateurs avec les élus locaux.

→ **Monsieur THIBAULT** confirme que toutes les stations d'épuration engagées cette année 2011 ne le seront plus en 2012, ce seront alors d'autres stations qui seront prioritaires en fonction des critères de sélection.

→ **Monsieur VALIN** explique que les dossiers stations d'épuration déposés mais non retenus comme prioritaires au titre de 2011 représentent un montant d'environ 4,5 M€. Ils seront intégrés parmi les priorités 2012 des autres politiques (eaux pluviales, Assainissement Non Collectif...).

Monsieur FOUQUART apporte une demande de modification quant à la rédaction du projet de procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 23 septembre 2011 (page 30 du projet de PV).

Il précise que ce sont bien les opérateurs animateurs des territoires, suite aux consignes formulées de manière partenariale au sein de la commission régionale agro-environnementale, qui ont permis le cadrage au plus fin de la ligne pollutions diffuses.

→ **Monsieur THIBAULT** explique que le procès verbal présenté pour adoption de la prochaine CPI du 4 novembre 2011 sera modifié en conséquence.

2) Dossiers particuliers soumis à décision du Conseil d'Administration après examen de la CPI :

Concernant les ouvrages d'épuration :

Monsieur VALIN présente les 5 dossiers présentés pour décision du Conseil d'Administration après avis favorable à l'unanimité de la CPI.

Ces 5 dossiers représentent un montant total de **1 352 628 €.**

Maître d'ouvrage	Objet	Montant*	Participation		
			type	taux	montant €
REGIE NOREADE	construction step Taisnières sur Hon	315 000	A1+20 S S U/R	35 25 20	**110 250** **78 750** **63 000**
SIVU ASST COUSTEAU	création fosse dépotage + amélioration prétraitement step Beaurainville	197 000	S S U/R	36,67 20	**72 239** **39 400**
COMM AGGLO DOUAISIS	construction step Erchin	62 500	S S U/R	38,33 20	**23 956** **12 500**
REGIE NOREADE	construction step Brancourt le Grand	1 106 175	A1+20 S S U/R	35 25 20	**387 161** **276 543** **221 235**
REGIE NOREADE	construction step Eccles (lagunage)	115 884	S S U/R	38,33 20	**44 418** **23 176**
total pour retenir les opérations marché attribué ou AO en cours					**1 352 628**

Monsieur VALIN rappelle que le Conseil d'Administration du 25 mars 2011 a validé que le financement des travaux devait s'opérer en fonction des dotations disponibles selon :

- les priorités réglementaires, environnementales,

- des critères de solidarité urbain/rural.

OT

Les débats du Conseil d'Administration ont ajouté un critère de sélection supplémentaire : l'avancement du projet (entre marché attribué ou appel d'offre en cours).

Sur 27 dossiers reçus représentant 15 M€ de participations financières,

- L'application des critères de priorités a abouti à retenir 11 dossiers conformes à la délibération de programme et adoptés par la CPI du 23 septembre 2011.

- 5 dossiers sont présentés en décision du CA après avis favorable de la CPI. Il s'agit de dossiers dont l'ordre de priorité est moindre par rapport à d'autres dossiers mais dont le marché est attribué ou l'appel d'offre est en cours.

Monsieur le Président demande si des remarques sont à exprimer sur ces 5 dossiers et procède au vote de la délibération correspondante.

La délibération « STATIONS D'EPURATION DES COLLECTIVITES » n°11-A-033 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 14 octobre 2011.

Concernant les réseaux d'assainissement :

Monsieur VALIN présente les 3 dossiers présentés pour décision du Conseil d'Administration après avis favorable à l'unanimité de la CPI.

Ces 3 dossiers représentent un montant total de **0,375 M€.**

1 - SIZIAF (Douvrin) :
* montant des travaux finançables : 19 900 € HT
* pf proposée (S 50%) : 9 950 €

2 - SIA Hordain :
* montant des travaux finançables : 179 800 € HT
* pf proposée (S 50%) : 89 900 €

Ces 2 dossiers sont classiques techniquement et conformes à la délibération de programme. Cependant ils présentent la particularité que la mise en place de leur autosurveillance n'est pas incluse dans un Programme Pluriannuel Concerté. Ces actions sont importantes en terme de connaissance du fonctionnement des réseaux et d'impact de ces systèmes d'assainissement sur le bon état des masses d'eau.

3 – Communauté de Communes d'Artois-Lys : assainissement à Ferfay, rue du 19 Mars

L'ouvrage de réseau d'assainissement, objet du financement, est en périmètre rapproché de captage : 39 habitations sont concernées. La DUP oblige l'assainissement collectif.
La collectivité sollicite de l'Agence une dérogation au coût plafond habituel de l'Agence (5 700 € par branchement).

Il est proposé :

- la prise en compte de la totalité du montant prévisionnel,

- une modification des modalités de participation financière : conversion de l'avance classique en équivalent subvention soit au 1/3 (16,67 %). Le montant de participation financière global s'élevant à 274 736 €.

La Commission Permanente des Interventions a accepté la demande de participation financière par avis favorable sous la condition d'une obligation de raccordement à 100% pour versement du solde (et non 90% comme initialement proposé par les services de l'Agence).

- à défaut :

- si le raccordement s'effectue entre 90% et 100% = versement de 80% de la participation financière,

- si le raccordement est inférieur à 90% = versement de 50% de la participation financière.

La délibération a été modifiée en conséquence.

Monsieur le Président demande si des remarques sont à exprimer sur ces 3 dossiers et procède au vote des délibérations correspondantes.

La délibération « RESEAUX D'ASSAINISSEMENT » n°11-A-034 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 14 octobre 2011.

La délibération « RESEAUX D'ASSAINISSEMENTCOMMUNAUTE DE COMMUNES ARTOIS LYS (dossier n°86106) » n°11-A-035 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 14 octobre 2011.

Concernant la lutte contre la pollution agricole :

Monsieur VALIN présente le dossier présenté pour décision du Conseil d'Administration après avis favorable à l'unanimité de la CPI.

Il concerne la ville de Berck pour la réalisation de diagnostics des exploitations agricoles dans le secteur des captages d'Airon Saint Vaast pour un montant de participation financière de l'Agence de **28 160 €**.

Ce dossier est présenté en dérogation car la demande de participation financière n'a pas été formulée préalablement à la date de démarrage des travaux.

La ville de Berck avait réalisé une demande globale pour le diagnostic multi-pressions de son champ captant Grenelle mais n'avait pas compris qu'une demande spécifique pour les diagnostics agricoles était nécessaire. Il s'agit d'un simple oubli administratif.

Concernant l'assistance technique aux agriculteurs :

Monsieur VALIN présente le dossier présenté pour décision du Conseil d'Administration après avis favorable à l'unanimité de la CPI.

Il concerne la Chambre d'Agriculture de l'Aisne pour le financement de la Mission d'Utilisation Agricole

des Déchets (MUAD) pour un montant de participation financière de l'Agence de **11 102 €**.

La MUAD effectue des missions similaires aux SATEGE sur le département de l'Aisne (absence de SATEGE dans l'Aisne).

Par dérogation à la délibération générale qui ne prévoit pas le financement de MUAD, il est proposé une participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie envers la MUAD (étant donné qu'elle est équivalente au SATEGE) fixée en cohérence avec celle de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

En réponse à Monsieur DEMAREST, Monsieur THIBAULT confirme que l'attribution de la participation financière suit un découpage par bassin.

Monsieur le Président demande si d'autres remarques sont à exprimer sur ces 2 dossiers et procède au vote des délibérations correspondantes.

La délibération « POLLUTIONS DIFFUSES» n°11-A-036 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 14 octobre 2011.

La délibération « ASSISTANCE TECHNIQUE AUX AGRICULTEURS – CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AISNE » n°11-A-037 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 14 octobre 2011.

Concernant la restauration et la gestion des milieux aquatiques :

Monsieur F.PRUVOT présente les deux dossiers pour décision du Conseil d'Administration après avis favorable à l'unanimité de la CPI.

Ils représentent un montant global de participation financière de l'Agence de **0,424 M€.**

Monsieur F.PRUVOT explique que ces deux dossiers sont présentés en dérogation car leur date de démarrage des travaux est antérieure à la demande officielle de participation financière.

Il s'agit :

1) du dossier du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Lawe :

   pour des travaux d'entretien courant de la Lawe et de ses affluents.

   Montant de participation financière : 29 175 €.

2) du dossier du département du Nord :

   pour l'acquisition du site des Malvaux à Bouchain dans le cadre de la politique « Espaces Naturels Sensibles ».

   Montant de participation financière : 394 668 €.

OJ

Monsieur Bernard PRUVOT demande :

- quel était le propriétaire du site des Malvaux à Bouchain avant vente au département du Nord,
- si des espaces agricoles sont présents dans cette zone ENS,
- quel est le devenir de cette zone.

Il souligne l'importance de mettre en place une politique ciblée.

Il fait remarquer que le coût d'acquisition de la zone est de 17 000€/hectare, ce qu'il juge élevé.

→ **Monsieur BEAUCHAMP** explique qu'en territoire de Sensée ce tarif de coût d'acquisition s'explique car il s'agit d'une zone humide (marécages). Une vérification auprès des domaines reste cependant utile.

Il indique par ailleurs concernant ce dossier que la loi qui régit les Espaces Naturels Sensibles fixe des obligations : des aménagements pour ouverture au public.

Il estime qu'il serait regrettable que l'Agence de l'Eau finance la sanctuarisation de sites.

Il propose que les demandes de subventions dans le cadre d'ENS soient soumises à une condition d'avant-projet d'aménagement du site.

→ **Monsieur SCHEPMAN** propose qu'une réunion soit organisée en lien avec les services de l'Agence (Monsieur Francis PRUVOT et Monsieur Stéphane JOURDAN) sur la mise en place d'un avant projet.

→ **Monsieur F.PRUVOT** explique que la mise en place d'une réunion est envisageable.

Concernant le dossier du département du Nord sur l'acquisition de zone humide, il confirme à Monsieur Bernard PRUVOT qu'il s'agit du domaine privé et qu'il n'existe pas d'usage agricole dans la mesure où il s'agit de zone humide et marais.

Le coût d'acquisition est lié à l'application de la règle de coût plafond à 15 000 € de l'hectare.

→ **Monsieur Bernard PRUVOT**, en référence aux propositions de Monsieur SCHEPMAN et de Monsieur BEAUCHAMP, insiste sur la nécessité de disposer de véritable projet derrière toute acquisition foncière en ENS.

→ **Monsieur Francis PRUVOT** explique que la délibération de programme prévoit comme obligation pour toutes les acquisitions la fourniture d'un plan de gestion dans les deux ans après acquisition.

→ **Monsieur BEAUCHAMP** demande comment s'applique le coût plafond de 15 000 € de l'hectare sur le dossier particulier du département du Nord.

→ **Monsieur Francis PRUVOT** explique que dans le cadre de l'examen d'un dossier d'acquisition foncière par l'Agence :

- est systématiquement demandée l'estimation des domaines,

- face au cas de dossier d'acquisition sur lequel existe du bâti pouvant faire monter le coût de l'acquisition de 100 000 à 150 000 € par hectare (c.f. huttes de chasse), et pour répondre aux exigences Grenelle de préservation des zones humides, le coût plafond à l'hectare est limité à 15 000 € dans le calcul de la subvention.

→ **Monsieur BEAUCHAMP** demande quel est le coût de l'acquisition dans le cadre du dossier du département du Nord présenté.

→ **Monsieur Francis PRUVOT** explique que ce coût est de 16 818 € / hectare.

Monsieur CAU rappelle à Monsieur Bernard PRUVOT qu'une acquisition foncière ayant pour objectif de préserver les milieux naturels et milieux humides constitue en elle-même un projet. Il rappelle que le taux de surface de milieux naturels de la région Nord Pas-de-Calais est d'à peine 0,8 %.

La préservation de ces milieux rares et essentiels est d'emblée un projet d'importance. La gestion est ensuite déclinée au travers de plans de gestion écologiques sur ces espaces.

→ **Monsieur Bernard PRUVOT** confirme que sa préoccupation porte sur la gestion de ces espaces naturels à lier avec le respect des us et coutumes des habitants du territoire (activités de chasse, pêche...).

→ **Monsieur CAU** explique que les politiques ENS intègrent les parties prenantes dans le cadre des réflexions engagées. Il ne peut y avoir classement en zone ENS sans accord des parties prenantes du territoire.

En réponse à Monsieur Francis PRUVOT, Monsieur Bernard PRUVOT explique qu'il est dommage de ne pas disposer d'un projet avant de participer à l'acquisition foncière et de ne l'exiger qu'après deux ans après acquisition.

Il souligne qu'il connaît beaucoup de surfaces « gelées » dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles depuis plus de 10 ans et dans le cadre aucun projet n'a été mis en place.

→ **Monsieur BEAUCHAMP** indique partager les préoccupations de Monsieur Bernard PRUVOT quant au délai de deux ans accordé pour la transmission d'un projet dans le cadre d'une acquisition de zone humide.

Il propose qu'un point soit présenté sur les projets d'aménagements effectivement transmis à l'Agence de l'Eau.

Il confirme qu'il ne faut pas forcément interdire certaines activités dans le cadre de projet d'aménagement et rappelle à ce sujet que Madame la Ministre chargée de l'Ecologie a répondu il y a quelques mois à Monsieur Jean Jacques Candelier, parlementaire, que les activités cynégétiques pouvaient être maintenues par intégration dans le projet de schéma ENS.

Il souhaite que le projet de schéma ENS intègre la démarche Agence de l'Eau / Département de manière à « codifier » les interventions.

Les zones préemptables en matière d'ENS sont arrêtées depuis les années 1980.

→ **Monsieur SCHEPMAN** explique que le schéma ENS du dossier du département du Nord intègre les préoccupations des chasseurs. Ceux-ci ont été consultés. Le Schéma sera voté en novembre 2011.

Monsieur THIBAULT précise que l'instruction du dossier du département du Nord par les services de l'Agence a abouti à conclure que le projet participait à la politique de protection des milieux de l'Agence.

Les services de l'Agence de l'Eau proposent de soutenir le dossier même s'il présente une anomalie de dépôt de la demande officielle présentée après le démarrage des travaux et s'il soulève des

réflexions.

Il souligne que les réflexions dans le cadre de la préparation du Xème Programme d'Intervention devront porter sur le conditionnement des aides à l'acquisition foncière envers les Conseils Généraux et autres collectivités. Actuellement le conditionnement des aides porte uniquement sur la transmission du plan de gestion dans un délai de deux ans. Il souligne qu'il ne faut pas dans ce cadre apporter trop d'exigences qui auraient pour effet de bloquer une acquisition. En revanche, il est logique de s'engager dès le début sur le non changement de la destination du terrain.

Monsieur THIBAULT propose en conséquence de voter sur le dossier du département du Nord tel qu'il est présenté en instance.

Monsieur le Président demande si d'autres remarques sont à exprimer sur ces 2 dossiers et procède au vote des délibérations correspondantes.

La délibération «ENTRETIEN ECOLOGIQUE» n°11-A-038 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 14 octobre 2011.

La délibération « GESTION INTEGREE DES MILIEUX AQUATIQUES » n°11-A-039 est adoptée par le Conseil d'Administration du 14 octobre 2011 avec une abstention (de Monsieur Jacques COTEL).

Monsieur BEAUCHAMP évoque par ailleurs le **dossier de la Communauté Urbaine d'Arras** présenté pour demande de financement à l'Agence et concernant une opération de restauration écologique sur la Scarpe canalisée amont.

Il souligne que la CUA aurait dû intégrer dans son action la totalité des dimensions liées à la Scarpe amont (écologie, hydraulique à cause des inondations subies par les territoires situés à l'aval – notamment dans le douaisis).

Il précise que la CUA a participé aux différentes réunions du comité de pilotage mis en place pour réfléchir aux différents moyens permettant de lutter contre les inondations. L'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement de la vallée de la Sensée a accepté de piloter cette concertation. Monsieur BEAUCHAMP explique avoir sollicité les dirigeants de la CUA pour qu'ils participent activement à la lutte contre les inondations. Il regrette qu'aucune action concrète ne soit à ce jour encore réalisée et que le projet de restauration écologique de la CUA n'intègre pas la problématique inondation.

Monsieur BEAUCHAMP souligne que le projet est insuffisant et que l'Agence doit conditionner son financement à l'intégration d'objectifs complémentaires à ceux affichés uniquement axés sur l'écologie. La gestion des crues et lutte contre les inondations est également une dimension à prendre en compte car la situation est grave pour les habitants du douaisis.

→ **Monsieur Francis PRUVOT** explique que le dossier de la Communauté Urbaine d'Arras a été suivi par Monsieur Martial GRANDMOUGIN dans le cadre de l'analyse de l'ensemble des canaux susceptibles d'être transférés. Un travail de remise à niveau des ouvrages avant un éventuel transfert à certaines collectivités est nécessaire (enlèvement de sédiments pollués, remise en état).

Il avait donc été proposé en instance de mettre en place un co-financement Agence / FEDER (50%/50%) pour remettre en état les canaux.

La Communauté Urbaine d'Arras s'est lancée dans le projet : après une première phase d'étude (maîtrise d'œuvre), la phase travaux interviendra.

→ **Monsieur THIBAULT** explique que le dossier de subvention à la CUA n'est pas conditionné à des critères supplémentaires d'inondations.

Il précise qu'actuellement les critères d'intervention sont liés à la satisfaction des objectifs au titre de la restauration des milieux.

L'ajout de critères supplémentaires pour l'attribution de subvention sera à étudier. Monsieur THIBAULT s'engage à ce que les services de l'Agence apportent à Monsieur BEAUCHAMP une réponse à ce sujet.

Monsieur BEAUCHAMP rappelle que les services de l'Agence étaient présents aux comités de pilotage de la Communauté Urbaine d'Arras et s'étonne à ce que la satisfaction des deux enjeux « inondations » et « restauration des milieux » n'est pas été déjà travaillé en amont.

→ **Monsieur DEWAS** explique que le dossier de la Scarpe est en cours d'expérimentation de décentralisation. La convention est actuellement en négociation chez VNF. Elle est passée en Conseil d'Administration de VNF du 6 octobre 2011 avec un avis favorable et devrait être signée prochainement.

Le dossier de restauration écologique pourra être monté dès que la Communauté Urbaine d'Arras sera effectivement en phase expérimentale pour le canal de la Scarpe. En parallèle, VNF, avant de transférer le canal de la Scarpe, mène des opérations de dragage dont les marchés sont en cours de finalisation avec pour objectif d'améliorer l'écoulement et les problèmes hydrauliques sur le secteur.

4 - COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME DU 30 SEPTEMBRE 2011

4.1 - Projet de procès-verbal

4.2 - Adaptation des délibérations du 9ème Programme d'Intervention 2007 - 2012

4.3 - Préparation des travaux des groupes thématiques pour le Xème Programme

4.4 - Adaptation du 9ème Programme d'Intervention pour 2011 et 2012

4.1 - Projet de procès-verbal

Monsieur THIBAULT explique que le projet de procès-verbal de la Commission Permanente Programme du 30 septembre 2011 présenté dans le dossier de séance sera soumis à l'approbation de la prochaine séance de la Commission Permanente Programme du 16 décembre 2011.

4.2 - Adaptation des délibérations du 9ème Programme d'Intervention 2007 - 2012

Monsieur MARIEN, en référence au projet de procès-verbal de la CPP du 30 septembre 2011 (point n°4.1.) et au point n°4.2. du dossier de séance,

→ explique que le point « adaptation des délibérations du 9ème Programme d'Intervention 2007-2012 » porte sur :

- **l'aide à la centralisation des données relatives aux épandages d'effluents organiques (adaptation de la délibération d'assistance technique à la dépollution),**
  - **la centralisation des données relatives aux épandages des effluents d'élevage,**
  - **la centralisation des données relatives aux épandages d'effluents urbains et industriels,**
- **les modalités de mise en œuvre des critères de priorité pour les participations financières aux activités économiques hors agriculture,**
- **l'adaptation des délibérations n°11-A-006 relative aux ouvrages d'épuration des collectivités territoriales et n°11-A-022 relative à la gestion des eaux de temps de pluie par les collectivités territoriales en milieu urbanisé.**

Il précise que les délibérations modifiées portent sur des changements mineurs et ont reçu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente Programme du 30 septembre 2011.

Aide à la centralisation des données relatives aux épandages d'effluents organiques :

Monsieur le Président demande si des remarques sont à exprimer sur la délibération à adopter et procède au vote.

OT

La délibération «ASSISTANCE TECHNIQUE A LA DEPOLLUTION AIDE A LA CENTRALISATION DES DONNEES RELATIVES A L'EPANDAGE DES EFFLUENTS ORGANIQUES » n°11-A-040 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 14 octobre 2011.

Modalités de mise en œuvre des critères de priorité pour les participations financières aux activités économiques hors agriculture :

Cette présentation est un bilan sur la mise en œuvre des priorités afin d'envisager leur maintien ou leur évolution pour 2012.

Les services de l'Agence proposent de conserver les modalités de mise en œuvre des critères de priorité pour 2012.

La Commission Permanente Programme du 30 septembre 2011 a émis un favorable à la proposition de conserver les modalités de mise en œuvre des critères de priorité pour les participations financières aux activités économiques hors agriculture pour l'instruction des dossiers de 2012 et de porter à nouveau le débat lors des travaux du Xème Programme dans le cadre du Groupe de travail Industrie.

Monsieur le Président demande si des remarques sont à exprimer.

Monsieur BEAUCHAMP explique qu'il demande depuis un certain nombre d'années une prise en compte particulière des demandes de subventions des petites et moyennes entreprises et des artisans.

Il souligne que les PME, TPE et artisans sont actuellement désavantagés par rapport aux grandes entreprises en capacité de délocaliser.

Il souligne qu'il serait intéressant que ce sujet soit intégré à l'évolution du programme d'intervention.

→ **Monsieur THIBAULT** explique que cette question est explicitement posée au Groupe de Travail Industrie dont la première session a lieu le 3 novembre 2011.

Il précise que dans ce cadre des critères clairs seront à définir et à débattre.

Adaptation des délibérations n°11-A-006 relative aux ouvrages d'épuration des collectivités territoriales et n°11-A-022 relative à la gestion des eaux de temps de pluie par les collectivités territoriales en milieu urbanisé :

L'adaptation de ces deux délibérations de programme consiste en la prise en compte d'éléments d'actualisation :

- Délibération n°11-A-006 relative aux ouvrages d'épuration des collectivités territoriales :
    - remplacement de l'indice produits métalliques, supprimé par l'INSEE, par l'indice « machines »
    - mise à jour de la courbe de référence des coûts des ouvrages au vu de l'indice TP01 génie civil et de l'indice machines (+ 3,72 %).

OT

- Délibération n°11-A-022 relative à la gestion des eaux de temps de pluie par les collectivités territoriales en milieu urbanisé :

    - mise à jour de la courbe de référence des coûts des ouvrages au vu de l'indice TP01 génie civil (+ 5,74 %).

Monsieur le Président demande si des remarques sont à exprimer sur ces délibérations à adopter.

En réponse à une demande de précision de Monsieur SCHEPMAN, Monsieur VALIN explique que l'évolution de + 3,72 % de l'indice TPO1 porte sur une année (de mai 2010 à mai 2011).

Monsieur le Président procède au vote des délibérations.

La délibération «MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 11-A-006 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2011 RELATIVE AUX OUVRAGES D'EPURATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES » n°11-A-041 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 14 octobre 2011.

La délibération «MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 10-A-022 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2010 RELATIVE A LA GESTION DES EAUX DE TEMPS DE PLUIE PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES EN MILIEU URBANISE » n°11-A-042 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 14 octobre 2011.

4.3 - Préparation des travaux des groupes thématiques pour le Xème Programme

Monsieur MARIEN, en référence au projet de procès-verbal de la CPP du 30 septembre 2011 (point n°4.1.) et au point n°4.4. du dossier de séance,

→ explique que le point « Préparation des travaux des groupes thématiques pour le Xème Programme » porte sur :

- **les fiches techniques de composition des groupes de travail,**
- **la méthodologie à appliquer dans la conduite des travaux,**
- **le phasage des travaux,**
- **les documents à produire.**

Le point porte sur les éléments de cadrage avant la première série de réunions des groupes de travail d'octobre / novembre 2011.

Monsieur MARIEN rappelle :

OT

1) Le calendrier des échéances

01/07/2011
Comité de Bassin
6 groupes thématiques constitués

OCT ou NOV 2011
1ères réunions des 6 groupes de travail
- Recensement et hiérarchisation des obligations réglementaires nationales et des besoins du bassin
- Elaboration des principes d'intervention financière

30/09/2011
Commission Permanente
CADRAGE des 6 Groupes de travail
Calendrier des 2 voire 3 cycles de réunions pour chacun des groupes thématiques à établir.
Examen des grandes orientations : hiérarchisation des enjeux, sélectivité, territorialisation, ...
=>une feuille de route adaptée pour chaque groupe de travail

16/12/2011
Commission Permanente
Examen des propositions des groupes de travail
=>1er cadrage financier
(selon les avancements des travaux législatifs relatifs au cadre de redevances du Xème Programme d'Intervention)

JANVIER 2012
2èmes réunions des 6 groupes de travail
- Elaboration des modalités d'aides à envisager en conséquence, pour chaque Ligne de Programme et ses déclinaisons

FEVRIER 2012
Commission Permanente Programme
Recensement des orientations issues des 6 groupes de travail
1ères esquisses financières du Xème programme

Transmission d'informations du DGAE à la DEB sur ces pré-projets

MARS 2012
Conseil d'Administration
Information sur les travaux de la CPP

AVRIL 2012
3ème réunions éventuelles de chacun des 6 groupes
- Ajustements suite aux orientations de la CPP
- Projets de délibération de participation financière à examiner par sous-ligne

Transmission d'informations du DGAE à la DEB sur ces pré-projets

DEBUT MAI 2012
Commission Permanente Programme
- Arbitrage des orientations issues des 5 groupes + celles issues de la DEB
- Examen des scenarii financiers possibles

JUIN 2012
Conseil d'Administration
Présentation de 1 ou n scénarii de Xème pgme
Sélection par le CA du scénario à retenir

Juillet 2012
Comité de Bassin
Information sur l'état d'avancement des travaux

SEPTEMBRE 2012
Commission Permanente Programme
Examen des documents de référence du Xème pgme :
(convention-type, de partenarait, convention-cadre, ..., charte technique, ...articulation Xème pgme - PDM, ..)
Validation du projet de Xème pgme :
- volume d' AP par Ligne de programme
- modalités d'aides par type d'action
- taux et zonage de redevances

SEPTEMBRE 2012
Conseil d'Administration
Pré-adoption du Xème pgme
Saisine du Comité de Bassin

Octobre 2012
Comité de Bassin
Avis conforme sur le Xème pgme

OCTOBRE 2012
Conseil d'Administration
Adoption du Xème pgme

Monsieur MARIEN explique que suite à l'adoption du Xème Programme d'Intervention par le Conseil d'Administration d'octobre 2012, la publication des tarifs de redevances au Journal Officiel devra se faire avant le 30 octobre 2012 pour être mis en place au 1er janvier 2013.

2) Les groupes de travail

GROUPES DE TRAVAIL	Collectivités Territoriales	Industrie	Littoral	Milieu Naturel Aquatique (*CPMNAP réunie en tant que GT*)	Agriculture (*CPEA réunie en tant que GT*)	Action Internationale (*CPAIDD réunie en tant que GT*)
PRÉSIDENTS	Claude DEFLESSELLE	Patrick LEMAY	Jean-François RAPIN	Emmanuel CAU	Jean-Jacques COTTEL	Jean SCHEPMAN
VICE-PRÉSIDENTS	Paul RAOULT	François DECOOL	Emmanuel CAU	Jean-Marie BARAS	Bernard PRUVOT	Dominique BRACQ
DATE ET HORAIRE DE LA 1° SÉANCE	Mardi 18/10/2011 9h30/12h30	Jeudi 03/11/2011 9h30/12h30	Mercredi 26/10/2011 14h30/17h30	Jeudi 27/10/2011 9h00/12h00	Vendredi 21/10/2011 9h30/12h30	Vendredi 04/11/2011 14h30/17h30 (séance commune avec celle de la CPAIDD)
LIEU	AEAP	AEAP	AEAP	AEAP	AEAP	AEAP

3) les Objectifs de la première série de réunions des groupes de travail (Octobre – Novembre 2011) :

(c.f. point de présentation détaillé)

- Quels sont les écarts par rapport au calendrier des objectifs impliquant les Agences de l'Eau (en particulier, objectifs règlementaires et tels que retenus dans le Programme de Mesures) ?
- Quels sont les montants de travaux nécessaires par type d'action à la sous-ligne de Programme (base Programme de Mesures) ?
- Produits attendus à l'issue de cette première série de réunions :
  - proposition d'introduire ou non des priorités territoriales,
  - proposition d'introduire ou non de nouveaux critères d'éligibilité (et donc d'exclusion),
  - proposition d'introduire ou non des critères de conditionnalité,
  - proposition d'introduire ou non des critères de hiérarchisation entre dossiers.

3) les Objectifs de la deuxième série de réunions (Janvier – Février 2012) :

(c.f. point de présentation détaillé)

- Propositions attendues à l'issue de cette deuxième série de réunions :

  - Critères d'éligibilité et d'exclusion par domaine,

  - Critères de conditionnalité par domaine,

  - Critères de hiérarchisation par domaine,

  - Critères éventuels d'opérations bonifiées exceptionnelles par domaine,

  - Modalités d'intervention par type d'opération.

4) Les éléments de travail :

Monsieur MARIEN renvoie au dossier détaillé du point de présentation pour ce qui est des éléments de base à prendre en compte pour la réflexion des groupes de travail sur la préparation du Xème Programme d'Intervention :

Les grands repères :

- les directives européennes (Directive Cadre sur l'Eau, Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin, Directive Inondation),
- les zones humides,
- le changement climatique,
- les données socio-économiques,

L'état des lieux et l'évolution des masses d'eau du bassin :

- données physiques du bassin,
- l'état des masses d'eaux souterraines,
- l'évolution de l'état des masses d'eau superficielles depuis 2000,
- les eaux de baignade,
- Le SDAGE et le programme de mesures,

La déclinaison territoriale de la politique de l'eau au sein du bassin :

- Le volet réglementaire,
- Le volet financier,
- Le volet animation.

Monsieur MARIEN présente le coût des travaux liés au Programme de Mesures 2010-2015 et 2016-2021 à financer au cours du Xe Programme (2013-2018) c.f. tableau détaillé d'estimation du montant de travaux nécessaires pour honorer les engagements de la DCE au Xème Programme c.f. page 35/38 du point de présentation :

OT

Estimation du montant de travaux nécessaires pour honorer les engagements de la DCE au Xème programme

	Mesures du programme de mesures, regroupées en items et en thèmes	Coût total des travaux PDM 2010-2015, et PDM 2016-2021 à financer par l'agence (selon les règles du 9ème pgme) (en M€)	Coût des travaux PDM 2010-2015 financés au cours du IXeme pgme (2007-2012) (en M€)	Coût des travaux PDM 2010-2015 restant à financer au cours du Xème pgme (2013- 2018) (en M€)	Coût des travaux PDM 2016-2021 à financer par l'agence au cours du Xème pgme (2013-2018) (selon les règles du 9ème pgme) (en M€)	Coût des travaux PDM 2010-2015 et 2016-2021 à financer au cours du Xème pgme (2013- 2018) (en M€)	Sous lignes du 9ème Programme
Assainissement	Construction de station ou de réseaux ex nihilo (mesure A 010)	434	20	197	109	306	110- stations d'épuration des collectivités 123- raccordement au réseau d'assainissement
Assainissement	Amélioration des réseaux existants (mesures A 001 , A002 , A003 : amélioration, mise en conformité et autosurveillance)	1996	382	616	499	1120	115 - eaux pluviales 120 - réseaux d'assainissement 123- raccordement au réseau d'assainissement
Assainissement	Amélioration de station existante (mesures A006 , A007 , A012, A 013 , reconstruction, mise en conformité, traitement du phosphore)	349	215	0	87	92	110- stations d'épuration
Assainissement	Fonctionnement station (mesures A004, A006 , A007 , A010 à A 013 pour le fonctionnement) **	246	90	33	62	95	171-primes pour épuration
Assainissement	Boues (mesures A 004, A 011 : traitement , stockage)	14	16	0	3	3	110- stations d'épuration
Assainissement	Assainissement non collectif (mesure A 005)	168	22	62	42	104	113- assainissement non collectif
Assainissement	Renouvellement des réseaux (mesures A001 et A002 pour le fonctionnement)	0	0	0	0	0	
Total Assainissement		3207	745	908	802	1721	
Industrie	Traitement des rejets classiques (mesure I 001)	106	39	14	26	40	9130- Épuration industrielle (non raccordés) 9131- Épuration industrielle (raccordés) 9135- sites pollués
Industrie	Économie d'eau (mesure I 002)	41	4	17	10	27	9130- Épuration industrielle (non raccordés) 9131- Épuration industrielle (raccordés)
Industrie	Prévention des pollutions accidentelles (mesure I 003)	6	12	0	2	2	
Industrie	Traitement des rejets en substances dangereuses- RSDE (mesures I 008 et I 009 , caractérisation , réduction)	113	34	23	28	51	
Total industrie		266	89	53	67	120	
Habitats	Gestion et restauration des cours d'eau (mesures H004, H005, H006, H007) **	142	21	50	35	85	240- entretien écologique 241- curage sédiments toxiques
Habitats	Ouvrages (mesure H 001) **	10	2	3	3	5	240- entretien écologique
Habitats	Zones humides et annexes alluviales (mesure H 003) **	3	37	0	1	1	243- gestion intégrée des milieux aquatiques 244- inondations
Total habitats		155	61	52	39	102	
Pollutions diffuses	Lutte contre l'érosion (mesure P 010)	4	4	0	1	1	242- érosion
Pollutions diffuses	PEA (mesure P 003)	49	18	7	12	19	182- pollutions diffuses
Pollutions diffuses	MAE, PVE, animation... (P004, P005, P007, P008, P011 à P013)	243	30	91	61	152	182- pollutions diffuses 183-plan végétal pour l'environnement 185-soutien à l'agriculture biologique 186-plan ecophyto
Pollutions diffuses	Améliorer les bâtiments d'élevage (P002)	0	0	0	0	0	181-élevage (pour mémoire)
Pollutions diffuses	Plan d'action zone vulnérable (P001, P006, P009)	0	0	0	0	0	
Total pollutions diffuses		296	52	98	74	172	
Eau potable	Protection des captages (mesures E 001, E 002)	20	10	0	5	5	230- protection ressources en eau souterraines
Eau potable	Traitements de potabilisation (mesures E 003, E 004)	18	29	0	4	4	250- amélioration qualité de l'eau potable distribuée
Total eau potable		38	39	0	9	10	
Total des thèmes des programmes de mesures		3961	985	1112	990	2125	

Les montants des travaux exprimés dans le tableau ci-dessus sont des montants Hors Taxes.
sauf pour les item marqués d'un ** pour lesquels le montant de travaux est exprimé en TTC.
et sauf pour les item marqués d'un ** pour lesquels les montants de travaux peuvent être exprimés en HT ou en TTC selon la nature de l'intervention ou du bénéficiaire.

NB ce tableau présente par theme (assainissement, industries, habitats, pollutions diffuses, eau potable) les mesures regroupées en items.
Au cours du IXeme programme, certaines mesures ont d'ores et déjà été financées, et parfois au-delà du montant de travaux à financer estimé dans le PDM.
Aussi, pour un item, agrégeant différentes mesures, le montant des "travaux à financer au Xeme programme" peut être différent de la résultante mathématique " travaux à financer" - " travaux déjà financés"
Et cet artefact de présentation dû à l'agrégation peut également se retrouver pour un theme, et pour le total des thèmes
Cependant, les valeurs figurant dans la dernière colonne de ce tableau sont bien celles à prendre en considération pour quantifier le montant des travaux nécessaires au Xeme programme pour honorer les engagements liés à la DCE

4) Les questions à se poser :

- Quels territoires pertinents ?
- Quelles structures porteuses ?
- Quelle hiérarchisation des dossiers d'aides?
  - impact milieux naturels
  - impacts réglementaires
  - nature des travaux
  - nature du maître d'ouvrage
  - ....

Monsieur le Président demande si des remarques sont à exprimer sur cette présentation.

Monsieur SCHEPMAN se félicite de la tenue des groupes de travail de préparation du Xème Programme d'Intervention, cadres de débats mais souligne que la période à venir sera agitée pour les élus qui seront mobilisés par ailleurs.

Monsieur SCHEPMAN regrette ainsi de ne pouvoir assister à tous les groupes de travail.

Il indique que le Conseil Général du Nord est concerné par au moins 5 des groupes de travail et que l'Institution Interdépartementale des Wateringues est également très concernée par le groupe de travail littoral.

Il demande s'il est possible que des techniciens puissent participer à titre consultatif aux groupes de travail.

Monsieur CAU formule une demande similaire afin que les Directions de l'Environnement du Conseil Régional Nord Pas-de-Calais et du Département du Nord puissent assister au moins aux groupes de travail (notamment Agriculture et Milieux Naturels Aquatiques).

→ **Monsieur THIBAULT** explique que ce type de dispositions est déjà prévu (c.f. membres experts hors Comité de Bassin).

Il précise cependant que les interlocuteurs doient être clairement identifiés et participer in personae au cycle de réunions pour lequel ils sont mandatés.

Il rappelle que la démarche est nouvelle et se veut participative sur la base du travail de fond préparatoire des services de l'Agence de l'Eau.

Il est prévu au moins deux réunions de chaque groupe de travail.

Monsieur DEMARCQ souligne que depuis la Loi sur L'eau et les Milieux Aquatiques de 2006, un encadrement législatif s'opère sur les programmes d'intervention des Agences de l'Eau.

Il demande des explications quant à l'articulation de la synthèse des propositions suite aux travaux des groupes de travail et instances des différents bassins avec l'encadrement législatif.

→ **Monsieur THIBAULT** explique que le cadrage législatif (sous la loi de finances) est attendu pour la fin d'année 2011.

C'est pourquoi le calendrier de préparation du Xème Programme d'Intervention de l'Agence prévoit une réflexion en deux temps :

- Première phase de réunions : réflexion sur les enjeux, la priorisation, les territoires...,

- Deuxième phase de réunions : réflexion sur les montants financiers en fonction des enveloppes à disposition.

Monsieur THIBAULT précise que le cadrage financier ne sera pas dans la loi de finances (la partie « dépenses » ayant été disjointe au Conseil d'Etat, l'ensemble du cadrage financier fera l'objet d'un autre projet de loi).

Les réflexions de préparation du Xème Programme d'Interventions doivent donc débuter sans ce cadrage officiel.

Cependant,
- les propositions de Madame La Ministre Chargée de l'Environnement sont connues (C.f. courrier officiel),
- le projet de loi existe même s'il n'est pas encore approuvé,
- le gouvernement ne propose pas de bouleverser complètement le système
- les directives européennes donnent un cadrage.

Si un cadrage différent apparaît en cours de route, les réflexions s'y adapteront.

→ **Madame GRISEZ**, en tant que commissaire de gouvernement, confirme que l'idéal aurait voulu qu'intervienne d'abord un cadrage législatif puis l'engagement des travaux.

Les éléments de bases législatifs pour la préparation des Xèmes Programmes d'Interventions des Agences de l'Eau seront fixés dans les tous prochains mois.

→ **Monsieur THIBAULT** explique que le contexte général tend à « ajouter des missions aux Agences en retirant de l'argent ».

Monsieur BEAUCHAMP évoque le courrier de Madame la Ministre chargée de l'Ecologie, daté du 18 juillet 2011 et joint aux dossiers de séance.

Il explique que dans son courrier Madame la Ministre déclare que «...les Xèmes Programmes devront se préoccuper plus fortement de ce qui a été fait jusqu'à maintenant : la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques... » et affirme que « ...la réforme des collectivités territoriales constitue une opportunité pour accélérer des regroupements et des mutualisations que ce soit pour les services de l'eau, de l'assainissement, pour les inter-communalités, porteurs de politiques de restauration des milieux... ».

Monsieur BEAUCHAMP explique ne pas adhérer à cette démarche de Madame la Ministre.

Il cite un exemple : le périmètre du SAGE de la Sensée. Il déclare que les services de l'Etat entendent obliger le syndicat des faucardements de la Sensée à disparaître ou à regrouper une sorte d'intercommunalité à l'échelon du département très éloignée géographiquement et qui écarterait les élus locaux et leurs actions menées au travers des syndicats pour le bien des milieux aquatiques et des populations.

Monsieur BEAUCHAMP énonce la question « quels territoires pertinents ? » posée dans le cadre de la préparation du Xème Programme.

Il rappelle que le 25 septembre dernier, un jugement sur la réforme territoriale met en valeur la prise en compte de la démocratie. Il souligne qu'il ne faut à grands renforts de réformes territoriales, perturber à nouveau un débat important lorsque l'on parle de structures porteuses.

Monsieur BEAUCHAMP souhaite que de meilleurs contacts en matière de coopération entre les structures locales et les services de l'Etat s'établissent. Il évoque la situation récente dans le département du Pas-de-Calais entre le monde agricole, la DDTM, certains élus locaux et le SAGE de la Sensée : Des autorisations de prélèvements dans les nappes superficielles pour de l'irrigation ont

été émises sans que les élus locaux et le SAGE de la Sensée en soient informés. Beaucoup de problèmes hydrauliques ont eu lieu.

→ **Monsieur le Président** souligne que les services de l'Etat prennent note des remarques de Monsieur BEAUCHAMP et répondront à ses sollicitations.

Concernant la réforme de l'inter-communalité, Monsieur le Président et Préfet du Nord Pas-de-Calais, à l'occasion d'une réunion sur le Nord, explique avoir fait preuve de beaucoup de compréhension quant au maintien d'un certain nombre de structures qui avaient la gestion de problèmes particuliers.

Il explique qu'il fera preuve dans ce cadre de la même compréhension et ouverture sur les problématiques à venir.

Monsieur THIBAULT rappelle que la Commission Permanente Programme a un rôle :

- de cadrage des débats de l'ensemble des groupes de travail de préparation du Xème Programme d'Intervention,
- de validation des étapes intermédiaires, des cadrages financiers,
- de validation de l'ensemble avant présentation en Conseil d'Administration et Comité de Bassin.

La Commission Permanente Programme du 30 septembre 2011 a émis un avis favorable à la méthode de travail de préparation du Xème Programme d'Intervention et au cadrage des réflexions des groupes de travail.

4.4 - Adaptation du 9ème Programme d'Intervention pour 2011 et 2012

Monsieur MARIEN, en référence au projet de procès-verbal de la CPP du 30 septembre 2011 (point n°4.1.) et au point n°4.3. du dossier de séance (dont une version modifiée a été remise sur table),

→ **explique que le point « Adaptation du IXème Programme pour 2011 et 2012 » porte sur :**

I – Des ajustements pour 2011,

II – L'ajustement des acomptes en 2012 des aides à la performance épuratoire des dispositifs d'épuration des pollutions domestiques et assimilés.

Il précise que la délibération d'adaptation du IXème Programme d'Intervention pour l'année 2011 et 2012 a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente Programme du 30 septembre 2011. Une version légèrement modifiée est remise sur table.

Monsieur MARIEN présente l'adaptation du IXème Programme d'Intervention pour 2011 et 2012 :

I – Des ajustements pour 2011 :

Synthèse des dotations d'engagements proposées pour 2011 en M€

Action n°1 – Prévention des risques contre les pollutions

Lignes de Programme	Dotations 2011 après adaptation 12-11	Transferts dotations 2011	Dotations 2011 après proposition adaptation 13-11
911 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	18,000	+ 3,100	21,100
912 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées	39,723	-0,192	39,531
913 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	11,500	-0,139	11,361
914 Élimination des déchets	0,500	+ 0,300	0,800
915 Assistance technique à la dépollution	1,280	-0,160	1,120
917 Aide à la performance épuratoire	22,909	- 0,102	22,807
918 Lutte contre la pollution agricole	16,100	- 1,162	14,708
dont fraction redevance pollutions diffuses reversée à l'ONEMA	*(4,500)*	+ 0,742	*(5,242)*
Total Action n°1 - Prévention des risques contre les pollutions	110,012	+ 1,646	111,658

Action n°7 – Gestion des milieux et biodiversité - Autres actions de l'opérateur

Lignes de Programme	Dotations 2011 après adaptation 12-11	Transferts dotations 2011	Dotations 2011 après proposition adaptation 13-11
923 Protection de la ressource	2,133	-0,634	1,499
924 Restauration et gestion des milieux aquatiques	9,780	-0,506	9,274
929 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et sous-bassins	0,650	-0,007	0,643
931 Études générales	0,050	+ 0,020	0,070
932 Connaissance environnementale	1,730	+ 0,273	2,003
933 Action internationale	0,700	+ 0,100	0,800
934 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	0,520	-0,100	0,420
Total Action n°7 - Gestion des milieux et biodiversité	15,563	-0,854	14,709
925 Eau potable	9,600	-0,050	9,550

950 Fonds de concours - ONEMA	7,600		7,600
Total Autres actions de l'opérateur	17,200	-0,050	17,150

Totaux par domaines d'actions

Domaines d'actions	Dotations 2011 après adaptation 12-11	Transferts dotations 2011	Dotations 2011 après proposition adaptation 13-11
Action n°1 - Prévention des risques contre les pollutions	110,012	1,646	111,658
Action n°7 - Gestion des milieux et biodiversité	15,563	-0,854	14,709
Autres actions (eau potable, ONEMA)	17,200	-0,050	17,150
TOTAL INTERVENTION	142,775	0,742	143,517

Il précise que les montants d'adaptation de programme restent modestes.

II – L'ajustement des acomptes en 2012 des aides à la performance épuratoire des dispositifs d'épuration des pollutions domestiques et assimilés.

Monsieur MARIEN explique particulièrement, en référence au point de présentation, que la Commission Permanente Programme du 30 septembre 2011 a adopté la proposition de modification des modalités de paiement de la prime à la performance épuratoire dès 2012 :

Évolution du rythme de paiements des aides à la performance épuratoire pour 2012

	Rythme de 2008 à 2011	Proposition de Rythme pour 2012
1er acompte	60 %	50 %
2e acompte	35 %	30 %
Solde	5 %	20 %

Pour 2012, le montant proposé pour la ligne 917- Aide à la performance épuratoire - passe de 24 M€ à 21 M€

OT

Monsieur THIBAULT rappelle que l'adaptation 2012 est très liée au budget 2012. Ce sujet a largement été débattu dans le cadre de la Commission Permanente Programme du 30 septembre 2011.

Il explique que deux années seront tendues à cause, entre autres, au paiement de la station d'épuration de Marquette-lez-Lille.

Un suivi très fin des lignes budgétaires est réalisé.

Monsieur BEAUCHAMP note la remarque de Monsieur THIBAULT sur la situation budgétaire tendue, notamment en raison du paiement de la station d'épuration de Marquette-lez-Lille.

Il indique qu'il n'est pas choqué du versement d'aide important à la station d'épuration de Marquette-lez-lille car celle-ci sert à l'épuration d'un nombre important d'habitants.

En revanche, Monsieur BEAUCHAMP explique être choqué d'une décision en instance qu'il juge scandaleuse : il souligne que la tension de la ligne aurait pu être moindre si le Conseil d'Administration de l'Agence n'avait pas accordé 12 M€ d'aides à une entreprise multinationale américaine au chiffre d'affaires de 170 M€ et au chiffre annuel de 8 milliards d'€.

Il estime que ce genre de subvention doit cesser alors que dans le même temps un artisan (peintre du Douaisis) s'est vu refuser une subvention alors qu'il voulait travailler à améliorer le rejet des eaux.

Monsieur BEAUCHAMP indique qu'il sera attentif dans le cadre de la préparation du Xème Programme d'Intervention à ce que ce sujet soit mis en débat.

→ **Monsieur le Président** prend note de la protestation de Monsieur BEAUCHAMP.

Il explique que le principe démocratique vaut pour l'Agence d'appliquer les règles posées. Le Conseil d'Administration travaille dans un cadre juridique donné et un règlement intérieur aboutissant aux prises de décisions.

Les deux décisions évoquées par Monsieur BEAUCHAMP ont été prises en application des textes et des règles et ne peuvent plus être remises en cause.

Monsieur le Président procède au vote de la délibération.

La délibération «ADAPTATION N° 13-11 DU IXEME PROGRAMME D'INTERVENTION POUR L'ANNEE 2011 (et 2012) » n°11-A-043 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 14 octobre 2011.

5 - DECISIONS BUDGETAIRES

- Décision modificative du budget 2011
- Approbation du budget 2012
- Durée d'amortissement des immobilisations de l'agence

- Décision modificative du budget 2011

Monsieur MARIEN explique, en référence au point de présentation n°5.1. du dossier, que la décision modificative propose une augmentation des crédits de paiement en matière de subvention pour un montant de 5,70 M€.

Cette augmentation a pour but de faire face aux dossiers de subvention dont le paiement arrive plus vite que prévu :
- la station d'épuration de Marquette-lez-Lille,
- raccordement au réseau public de collecte (succès de la politique : plus de 10 M€ en 2011 de subvention directe aux particuliers).

Un prélèvement sur fonds de roulement est nécessaire.

Monsieur le Président procède au vote de la délibération.

La délibération «DECISION MODIFICATIVE N°2 DES PAIEMENTS DU BUDGET 2011» n°11-A-044 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 14 octobre 2011.

- Approbation du budget 2012

Monsieur MARIEN présente, en référence au point de présentation n°5.2. modifié et remis sur table, le budget 2012 soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

→ **Monsieur THIBAULT** explique qu'est remis sur table une nouvelle version de la délibération du budget 2012. Cette nouvelle version n'a aucune incidence de fond et n'affecte que les nomenclatures budgétaires organisées de façon différente (conséquence de la prise en charge de la redevance pour pollutions diffuses mutualisée pour le compte des autres agences – placée à part sur compte d'autrui).

Dépenses

Monsieur MARIEN explique que le budget 2012 s'établit à près de 188,68 M€ en matière de dépenses. Il s'agit du dernier budget du 9ème Programme d'Intervention.

Il prend en compte des paiements sur des dossiers majeurs dont celui de la station d'épuration de Marquette-lez-Lille.

DEPENSES	BP 2011	%	BP 2012	%
Personnel	11,85 M€	7,01 %	11,80 M€	6,25 %
Fonctionnement	4,90 M€	2,90 %	5,96 M€	3,16 %
Intervention	151,11 M€	89,43 %	170,00 M€	90,10 %
- Dont subventions - Dont avances	87,14 M€ 43,78 Me		98,38 M€ 56,04 M€	
Investissement	1,12 M€	0,66 %	0,92 M€	0,49 %
TOTAL	168,98 M€	100,00 %	188,68 M€	100,00 %

Rubrique « Personnel » : 11, 80M€ (-0,42%) : Budget 2012.

Les dépenses du personnel restent stables, voire diminuent légèrement (évolution des effectifs entre départs en retraite et nouveaux personnels).

Aujourd'hui, le nombre de postes autorisé s'établit à 179 emplois permanents (ETPT) avec une hypothèse de 2 ETPT supplémentaires à arbitrer par la tutelle.

ENVELOPPE « PERSONNEL »	Budget primitif 2012		% par rapport au total du budget primitif 2012
	En M€	%	
Charges de personnel	10,74 M€	91,02 %	5,69 %
Impôts et versements assimilés sur rémunérations	1,06 M€	8,98 %	0,56 %
TOTAL	11,80 M€	100,00 %	6,25 %

Rubrique « Fonctionnement » : 5,96 M€ : Budget 2012.

ENVELOPPE « FONCTIONNEMENT »	Budget primitif 2012		% par rapport au total du budget primitif 2012
	En M€	%	
Dépenses courantes encadrées	3,03 M€	50,84 %	1,61 %
Dépenses courante non encadrées	2,93 M€	49,16 %	1,55 %
TOTAL	5,96 M€	100,00 %	3,16 %

Les dépenses de fonctionnement augmentent facialement en raison d'une modification d'affectation de comptes demandée par la Tutelle (« charges de créanciers recouvrables et réductions de redevances » désormais affectées sur « dépenses de fonctionnement » au lieu de « charges d'interventions »).

Rubrique « Intervention » : 170,00 M€ : Budget 2012.

ENVELOPPE « INTERVENTION »	Budget primitif 2012		% par rapport au total du budget primitif 2012
	En M€	%	
Dépenses spécifiques liées aux redevances et aux interventions	2,68 M€	1,58 %	1,42 %
Charges d'interventions directes de l'agence	5,30 M€	3,12 %	2,81 %
Subventions	98,38 M€	57,87 %	52,14 %
Avances d'Intervention	56,04 M€	32,96 %	29,70 %
Contribution à l'ONEMA	7,60 M€	4,47 %	4,03 %
TOTAL	170,00 M€	100,00 %	90,10 %

L'augmentation des dépenses d'intervention est marquée par le paiement de montants très significatifs notamment pour la station d'épuration de Marquette-lez-lille.

Les avances d'intervention restent importantes. Plus de 20% des recettes de l'Agence proviennent de sommes prêtées sans intérêt essentiellement aux collectivités et industriels.

Rubrique « Investissement » : 0,92 M€ (Budget 2012).

DEPENSES	Budget primitif 2012		% par rapport au total du budget primitif 2012
	En M€	%	
Les dépenses courantes d'investissements	0,65 M€	70,65 %	0,35 %
Investissements « Programmes d'Intervention »	0,27 M€	29,35 %	0,14 %
TOTAL	0,92 M€	100,00 %	0,49 %

Recettes

Monsieur MARIEN explique que les recettes budgétaires s'établissent à un niveau de 159,32 M€ comprenant 0,98 M€ pour les frais d'assiette et de recouvrement pour la perception de la redevance pour pollutions diffuses.

RECETTES	BP 2011	%	BP 2012	%
Redevances	128,21 M€	81,34 %	126,41 M€	79,34 %

Rembours. Prêts et avances	**26,97 M€**	**17,11 %**	**29,47 M€**	**18,50 %**
Autres recettes	**2,44 M€**	**1,55 %**	**3,44 M€**	**2,16 %**
TOTAL	**157,62 M€**	**100,00 %**	**159,32 M€**	**100,00 %**

Equilibre budgétaire

Monsieur MARIEN explique que l'équilibre budgétaire 2012 est assuré par un prélèvement sur fonds de roulement (ce prélèvement sur fonds de roulement était prévu dans le programme dès 2007).

Prélèvement sur fonds de roulement : 28,93 M€
Fonds de roulement à fin 2012 (si l'ensemble des dépenses est honoré) : 10,92 M€ (0,7 mois de dépenses).

Monsieur le Président, devant s'absenter pour d'autres impératifs de calendrier, confie la présidence de la séance à Monsieur le Vice-Président RAOULT.

Monsieur le Vice-Président demande si des remarques sont à exprimer sur cette présentation du budget primitif 2012.

Monsieur BEAUCHAMP demande quelle est la part de contribution des ménages sur les 126,41 M€ de redevances perçues par l'Agence.

→ **Monsieur MARIEN** explique que les recettes sont présentées par type de redevable dans les pages roses du document budgétaire.

Concernant les ménages il faut compter :
En page 105 :
- la redevance pour pollution de l'eau domestique représentant 59,3 M€.
- la redevance pour modernisation des réseaux de collecte pour les domestiques de 35,1M€,

En page 106 :
- la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau à titre d'alimentation en eau potable de 16,5M€.

→ **Monsieur BEAUCHAMP** en déduit que sur les 126,41 M€ de recettes de l'Agence, plus de 110 M€ proviennent des ménages.

Il déclare qu'il ne votera pas en faveur du Budget primitif 2012, car, comme pour les années antérieures, il n'engage aucune modification des politiques en direction de l'industrie.

Monsieur VERHAEGHE évoque la mutualisation de la perception de la redevance pour pollutions diffuses.

Il rappelle que le plafond d'emploi actuel est de 179 personnes, ce qui représente une diminution d'effectifs à missions constantes et ce qui se traduit par une pression sur les services.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie va mutualiser la perception de la redevance pour pollutions diffuses, ce qui représente une charge de travail estimée à 2 emplois supplémentaires.

Au global, une économie de 6 emplois sur l'ensemble des Agences sera réalisée.

La décision de réallocation de ces 2 emplois est suspendue à un arbitrage de la Direction de l'eau et de la biodiversité toujours en attente.

Monsieur VERHAEGHE demande pourquoi cet arbitrage n'a toujours pas été rendu et quand il le sera effectivement.

→ **Monsieur SCHEPMAN** souligne que l'effort réalisé par l'Agence Artois-Picardie dans le cadre de la mutualisation de la perception de la redevance pour pollutions diffuses doit être compensé par ces 2 postes supplémentaires.

Il souligne qu'il faut que la DEB respecte le cadre d'emplois car 2 postes sont supprimés à Artois-Picardie face à une charge de travail supplémentaire.

→ **Madame GRISEZ** explique que la Direction de l'eau et de la biodiversité a demandé une analyse à l'ensemble des Agences sur les économies réalisées et les besoins supplémentaires nécessaires à plusieurs chantiers de mutualisation.

La DEB n'a pas encore réceptionné la totalité de ces informations. Elle doit réaliser une analyse globale de toutes ces remontées avant de prendre les décisions.

Ces décisions seront prises d'ici la fin 2011 concernant l'année 2012.

La DEB est consciente qu'une mutualisation engendre des besoins supplémentaires, la hauteur de ces besoins est à définir.

→ **Monsieur SCHEPMAN** propose que le Conseil d'Administration formule une intervention écrite en rappelant que deux postes sont supprimés alors que la charge de travail augmente.

→ **Monsieur THIBAULT** explique qu'en tant que Directeur Général de l'Agence, il agit pour obtenir ces deux postes.
Il notamment fait remontrer l'ensemble des informations demandées par la DEB la concernant.

→ **Monsieur le Vice-Président** demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils sont bien favorables à ce qu'un vœu soit exprimé envers la DEB pour obtenir les deux postes supplémentaires s'ajoutant au plafond d'emploi de 179 personnes dans le cadre de la mutualisation de la redevance pour pollutions diffuses dont Artois-Picardie a la charge.
Ce voeu pourrait prendre la forme d'une lettre du Président au CA à la Directrice de l'Eau et de la biodiversité.

Les membres du Conseil d'Administration s'expriment favorablement à l'envoi de ce courrier auprès de la DEB.

Monsieur TACHAU souligne le niveau très bas du fonds de roulement avec moins de 11 M€, soit 0,7 mois de dépenses ou environ 20 jours de dépenses de fonctionnement. Il indique que ce niveau est minimum pour un fonds de roulement et qu'il ne faut pas descendre plus bas au risque de fonctionner à flux tendu.
Il indique qu'un fonds de roulement au-delà d'un mois de dépenses soit 45 jours de dépenses de fonctionnement reflète davantage un standard budgétaire.

→ **Monsieur le Vice-Président** souligne que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie gère au plus juste son budget contrairement à certaines autres Agences. Elle doit maintenir sa vigilance.

→ **Monsieur THIBAULT** explique que jusque 2010 il était reproché à l'Agence d'avoir un fonds de roulement trop élevé, le standard apprécié étant de 1 mois et demi à 2 mois de dépenses.

Actuellement, l'Agence doit notamment pour un dossier (celui de la station d'épuration de Marquette-lez-Lille) concentrer 91 M€ en deux ans alors que le budget est d'environ 170 M€.

Le choix de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, en toute transparence avec ses tutelles, est de fonctionner avec un fonds de roulement bas, de façon à assurer malgré tout le maintien des interventions.

Elle suit particulièrement l'évolution de son budget.

→ **Monsieur TACHAU** comprend que la situation est conjoncturelle et que le fonds de roulement augmentera de nouveau à partir de 2013.

Monsieur DIDIO évoque les critères de choix qui ont prévalus pour retenir l'Agence de l'Eau Artois-Picardie en tant que responsable de la mutualisation de la redevance pollutions diffuses au niveau national.

→ **Monsieur THIBAULT** explique que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie est l'Agence leader dans le domaine des redevances au niveau national.

Le service redevances de l'Agence est performant.

Le logiciel de gestion de redevances est développé en partie par l'Agence. Ce logiciel est désormais adopté par 5 agences sur 6.

Monsieur THIBAULT ajoute qu'à l'époque il avait toujours été convenu que les postes liés au travail de mutualisation seraient restitués.

→ **Monsieur DIDIO** explique qu'il se satisfait de la réponse de Monsieur THIBAULT. Il souligne que l'Agence et le Conseil d'Administration a d'excellents éléments à faire valoir dans le courrier à transmettre auprès de la tutelle.

Monsieur CAU, au regard de l'arbitrage en attente sur les ETP, indique être mal à l'aise pour voter le budget.

Prenant pour référence le contexte général des structures et collectivités, il indique qu'il est positif d'attribuer des objectifs supplémentaires mais qu'il faut en conséquence accorder les moyens nécessaires.

Monsieur CAU est favorable à l'envoi du courrier à la tutelle.

→ **Monsieur THIBAULT** explique que le budget primitif 2012 prévoit bien les deux postes supplémentaires. Cette caractéristique est précisée explicitement dans la délibération en article 1 :

« Les crédits de paiement relatifs à la masse salariale ont été calculés en prenant en compte l'actuel plafond d'emploi de 179 ETPT fixé pour 2012 par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité. Dans l'attente d'un arbitrage de la tutelle à intervenir, ils intègrent en outre une hypothèse de réallocation de 2 ETPT, conséquence de la prise en charge par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie de la mutualisation de la perception de la redevance pour pollutions diffuses ».

Il ajoute que dans le budget ne sont nullement remises en cause les politiques de l'Agence de l'Eau.

Le programme est construit de façon à répondre aux engagements.

Monsieur CAU explique que sa remarque n'est pas une critique envers l'Agence dont il salue les engagements.

Il précise faire allusion à la politique globale actuelle.

Monsieur le Vice-Président demande si d'autres remarques sont à exprimer.

Aucune remarque supplémentaire.

Il procède au vote de la délibération.

La délibération «BUDGET DE L'EXERCICE 2012 » n°11-A-045 est adoptée par le Conseil d'Administration du 14 octobre 2011 avec une voix contre (de Monsieur Charles BEAUCHAMP).

- **Durée d'amortissement des immobilisations de l'agence**

Monsieur MARIEN explique, en référence au point de présentation n°5.3. du dossier, que la délibération sur la durée d'amortissement des immobilisations a un objectif d'actualisation des données de référence.

Dans le cadre des recommandations de l'audit du système comptable réalisé en 2011 par la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP), l'Agence de l'Eau Artois-Picardie s'est engagée pour le calcul des amortissements de l'exercice 2011 à mettre en œuvre la méthode dite « par composant ».

Cette méthode consiste, au sein d'un même bien (immeuble, matériel), à identifier les composants qui ont une durée de vie différente et à pratiquer un amortissement spécifique.

La mise en œuvre de cette méthode dite « par composant » nécessite de modifier les durées d'amortissements préalablement définies.

Monsieur DEMAREST s'étonne de la durée d'amortissement des bâtiments qui est de 50 ans.

→ **Monsieur MARIEN** explique que cette durée peut aller de 20 ans (pour les bâtiments types industrialisés), 40 - 50 ans (pour les bâtiments de structure en dur) voire 70 ans et sans limite pour les bâtiments historiques.

Il précise que la durée d'amortissement des immobilisations n'est pas neutre : plus l'amortissement est court, plus chaque année le montant de la provision est élevé.

Il faut être vigilant également aux conséquences d'un amortissement sur accéléré.

Monsieur le Vice-Président demande si d'autres remarques sont à exprimer.

Aucune remarque supplémentaire.

Il procède au vote de la délibération.

La délibération «DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS » n°11-A-046 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 14 octobre 2011.

6 – GESTION FONCIERE : CESSION DE L'ANCIENNE CARRIERE MALBEZIN A LA COMMUNE DE CARVIN

Monsieur Francis PRUVOT présente, en référence au point de présentation n°6 du dossier, le contexte et les modalités de cession de l'ancienne carrière Malbezin par l'Agence à la commune de Carvin (cession à l'euro symbolique).

Monsieur le Vice-Président souligne que concrètement l'Agence par cette délibération transfère la propriété de la carrière Malbezin à la commune de Carvin pour l'euro symbolique pour préserver l'obtention des crédits FEDER.

Il demande si le suivi des travaux sera réalisé par la commune.

→ **Monsieur Francis PRUVOT** explique que la commune sera maître d'ouvrage des travaux. L'Agence suit particulièrement le dossier notamment au travers du comité de pilotage de l'étude définissant les orientations d'aménagement pour préserver et valoriser le site.

L'Agence suivra de près les travaux qui seront menés par la commune de Carvin.

→ **Monsieur le Vice-Président** indique que le dossier a un enjeu décisif pour la nappe et espère que la commune de Carvin honorera ses engagements. Il demande si toutes les garanties sont prises pour faire en sorte que la commune maintiendra le site en zone humide et pose la question du droit de la propriété en France.

→ **Monsieur MARIEN** explique que l'acte de vente comprendra une clause résolutoire en cas de changement d'usage et d'affectation du site.

Monsieur DEMAREST souligne que la cession de terrain se fait à l'euro symbolique. Il demande par ailleurs quelle est la surface exacte concernée.

→ **Monsieur THIBAULT** explique que le service des Domaines a validé la cession du terrain à l'euro symbolique.

L'objectif est de pérenniser le site. L'Agence a étudié la problématique dans le cadre de son schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

Il ajoute que la cession permet de maintenir la subvention européenne (FEDER) et d'obliger la commune à prendre en charge le site.

Monsieur le Vice-Président fait remarquer qu'inversement l'Etat incite les Agences à acheter des zones humides pour s'assurer qu'elles resteront des zones humides.

→ **Monsieur THIBAULT** explique que l'Agence aide les collectivités pour l'achat de zones humides et s'intéresse à chaque fois au respect de garanties.

Monsieur THIBAULT indique que dans le cadre de la préparation du Xème Programme d'Intervention la question de savoir comment s'assurer techniquement et juridiquement du bon maintien de site en zone humide sera mise en débat.

Monsieur le Vice-Président souligne que les anciennes carrières sont des zones très sensibles aux pollutions et qu'il serait important qu'un comité de pilotage permanent fasse le point chaque année sur l'évolution du dossier.

Monsieur BEAUCHAMP insiste sur le fait qu'il ne faut pas céder le site à un euro symbolique au regard de l'enjeu qu'il représente sans avoir en retour aucune garantie.

→ **Monsieur THIBAULT** explique que la délibération conditionne la cession du site à des garanties. Il ajoute que la cession permettra le versement de financements européens.

Ces crédits européens seront payés après réalisation et vérification des travaux.

Monsieur BARAS fait remarquer que le point de présentation indique qu'en 2004, 2006 et 2007, des inventaires ont démontré la présence d'amphibiens protégés. Il souligne que la commune sera soumise à ce titre à des contrôles stricts de l'administration.

Monsieur PASCAL confirme qu'il est intéressant de mobiliser des fonds européens sur l'opération.

Il demande s'il est possible en terme de garanties d'ajouter à l'acte de vente une information auprès de l'Agence pour savoir si la sollicitation pour le classement en Réserve Naturelle Régionale ou la prise d'un arrêté préfectoral de protection biotope a été suivie des faits.

Monsieur DEMAREST demande s'il est possible de reporter la décision de façon à obtenir la certitude que les éléments de l'acte de vente sont réalisables.

→ **Monsieur THIBAULT** explique qu'il ne peut en tant que Directeur Général de l'Agence finaliser l'acte de vente que si le Conseil d'Administration lui en donne l'autorisation.

Il rappelle l'importance de conserver les crédits FEDER.

Monsieur DEFLESSELLE indique qu'il faut faire confiance aux élus de la commune de Carvin.

→ **Monsieur le Vice-Président** explique qu'il connaît des exemples de carrières qui ont été remplies par des déchets. Ces exemples bien que rarissimes existent.

Monsieur le Vice-Président propose à Monsieur THIBAULT en tant que Directeur Général de l'Agence, de signer un acte de vente qui donne toute garantie sur la préservation du site selon ce que la loi permet.

Il propose d'adopter la délibération avec les réserves émises à prendre en compte.

Il procède au vote de la délibération.

La délibération «GESTION FONCIERE : CESSION DE L'ANCIENNE CARRIERE MALBEZIN A LA COMMUNE DE CARVIN » n°11-A-047 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 14 octobre 2011.

7 – RECONDUCTION DE 3 CONVENTIONS CADRES RELATIVES AUX ZONES HUMIDES AVEC LE CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES, LES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE ET DU NORD-PAS-DE-CALAIS

Monsieur THIBAULT explique, en référence au point de présentation n°7 du dossier, qu'il est proposé de reconduire 3 conventions cadres relatives aux zones humides avec le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, les Conservatoires d'Espaces naturels de Picardie et du Nord-Pas-de-Calais.

Monsieur DEMAREST fait remarquer que le point de présentation précise que les objectifs sont de 1 000 hectares restaurés, 4 500 hectares entretenus et 100 hectares acquis par an.

En 2010, les interventions réalisées ont déjà permis l'acquisition de 437 hectares.

Il note que les objectifs sont déjà largement atteints.

Il demande s'il est possible de disposer d'un état des acquisitions en matière de zones humides depuis le 9ème Programme d'Intervention.

→ **Monsieur THIBAULT** confirme que cet état des acquisitions de zones humides pourra être mis à disposition.

Il souligne que les discussions du Grenelle de l'Environnement ont renforcé la sensibilisation sur la politique zones humides et ont favorisé son développement.

→ **Monsieur Francis PRUVOT** précise que 784 hectares de zones humides ont été acquis à la fin 2010.

Un point complet sera transmis au Groupe de travail Milieux Naturels Aquatiques du 27 octobre 2011 avant la Commission Permanente Programme du 16 décembre 2011.

Monsieur Francis PRUVOT rappelle que la politique d'acquisition de zones humides est une nouvelle politique pour l'Agence puisqu'elle a démarré au 9ème Programme d'Intervention en 2007.

Après la mise en place dans un premier temps des différentes conventions avec les Conservatoires, en 2010, plusieurs grosses opérations notamment du Conservatoire du littoral ont été réalisées.

Monsieur le Vice-Président souligne que le Xème Programme d'Intervention poursuivra la politique zones humides puisqu'elle est une recommandation du Grenelle : le Groupe de Travail Milieux Naturels Aquatiques abordera ce sujet.

Monsieur le Vice-Président procède au vote de la délibération.

La délibération «3 CONVENTIONS CADRES RELATIVES AUX ZONES HUMIDES » n°11-A-048

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 14 octobre 2011.

POINTS D'INFORMATION :

8 – PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE DU 23 SEPTEMBRE 2011

Ce point ne fait pas l'objet d'une présentation particulière.

9 – REORGANISATION DES SERVICES DE L'AGENCE

Monsieur THIBAULT explique, en référence au point de présentation n°9 du dossier, que tout établissement public se doit de réfléchir sur son adaptation à ses missions, l'évolution des missions qu'on lui impose ou qu'il décide de mener.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a mené depuis 1 an un processus participatif entre son Comité de Direction, les syndicats et l'ensemble des agents (dont le déroulement détaillé est repris dans la note de présentation).

La réflexion a abouti à un projet d'adaptation de l'organisation de l'Agence.

Un organigramme 2011 simplifié de l'Agence de l'Eau est joint en conséquence au dossier de séance.

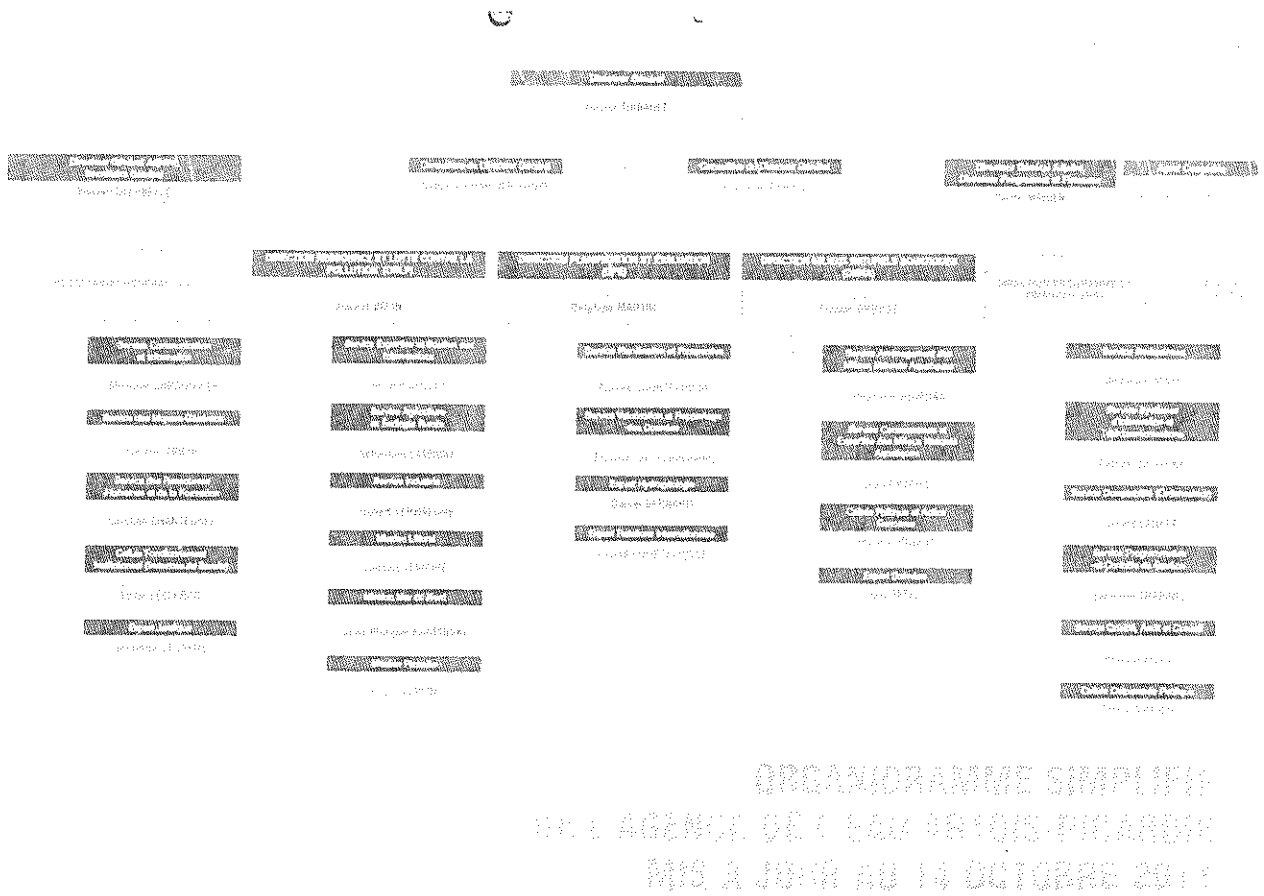

Monsieur THIBAULT souligne qu'il faut retenir de la réorganisation des services de l'Agence :

- le renforcement de l'organisation territoriale,
- l'amélioration de la cohérence et de la valorisation des données de l'Agence,
- l'adaptation aux nouveaux métiers (liés aux nouvelles missions : acquisition de zones humides, maîtrise d'ouvrage en propre notamment en matière d'effacement de barrages...).

Cette réorganisation de services permet également d'être prêt pour les réflexions du Xème Programme d'Intervention.

Monsieur VERHAEGHE exprime la satisfaction des représentants du personnel pour cette présentation en Conseil d'Administration.

Il souligne que la réorganisation des services est un chantier important de la vie interne de l'Agence et aura également des répercussions sur les relations externes de l'Agence vis-à-vis des usagers dont les membres du Conseil d'Administration sont les représentants.

Il informe que les représentants du personnel ont voté à l'unanimité contre ce projet au Comité Technique Paritaire car il est trop empreint de Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) incluant des diminutions de postes et le déclassement de certains postes traduisant un certain reniement du statut qui vient juste d'être obtenu.

Monsieur SCHEPMAN rappelle l'importance de la communication de l'Agence pour qu'elle fasse valoir ses missions vis-à-vis des usagers.

OT

10 – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX PARTICIPATIONS FINANCIERES ET RELEVE DES DECISIONS DE REFUS DE PARTICIPATIONS FINANCIERES

Ce point ne fait pas l'objet d'une présentation particulière.

DIVERS

Monsieur THIBAULT explique que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a reçu le 4 août 2011 la certification OHSAS 18001. Elle s'ajoute au renouvellement des certifications ISO 9001, et ISO 14001.

Elle détient donc désormais les certifications santé, environnement, sécurité.

Il invite les membres du Conseil d'Administration au pot célébrant le départ en retraite de Monsieur Martial GRANDMOUGIN, Directeur Général Adjoint de l'Agence.

Monsieur le Vice-Président clôt la séance à 12 h 30.

LE PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dominique BUR

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE

Olivier THIBAULT